

LA FORCE DE LA PAIX



Volume 2 - N° 050

Août 2010



Avançons sur la route de la paix

CÔTE D'IVOIRE

EDITORIAL

PROCESSUS ÉLECTORAL : UN MOIS D'AOÛT RICHE EN ÉVÉNEMENTS

D'aucuns pensent et à juste titre que d'ordinaire, le mois d'août ne peut être que léthargique. Entre les départs en congé, les vacances judiciaires et scolaires, les administrations qui se vident, dans la plupart des pays, tout tourne au ralenti. On est en droit de penser que la Côte d'Ivoire ne constitue pas une exception à la règle. Que non !

A situation exceptionnelle, détermination exceptionnelle : les principaux acteurs ivoiriens ont préféré surseoir à leurs vacances pour se mettre au chevet de leur pays, malade d'une crise dont les effets se font sentir depuis près d'une décennie. Résultat, le huitième mois de l'année n'a jamais été aussi riche en événements. La Force de la Paix a retenu pour vous deux des plus significatifs : l'annonce par le Premier ministre de la tenue de l'élection présidentielle pour le 31 octobre 2010 et le déroulement à terme du contentieux judiciaire sur la liste électorale provisoire.

Des progrès que les Ivoiriens, naguère sceptiques quant à l'évolution du processus de sortie de crise dans leur pays, ont salués, malgré les nombreuses difficultés et tensions auxquelles ils ont assisté, surtout durant la délicate phase du contentieux judiciaire, avec la polémique suscitée par les milliers de demandes de radiations visant des personnes figurant sur la liste électorale provisoire.

L'opération du contentieux judiciaire officiellement close le 26 août, la communauté internationale s'est aussi félicitée du grand pas franchi par la Côte d'Ivoire dans sa longue marche vers un retour à la normalité. S'exprimant sur le choix de la date du 31 octobre choisie pour le scrutin présidentiel, le Représentant spécial-adjoint principal

du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, Abou Moussa, a ainsi estimé sur les antennes de la radio ONUCI FM que cette décision était un choix du peuple ivoirien à travers la Commission électorale indépendante (CEI). A ceux qui lui rappelaient qu'on avait déjà connu une pareille évolution sans résultats tangibles, le numéro 2 de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a rétorqué que la situation aujourd'hui est beaucoup plus propice pour aller aux élections que par le passé.

Cependant, de l'avis de M. Abou Moussa, cette évolution positive ne doit pas faire pavoiser. Selon lui, il est évident que la date a été annoncée, mais il ne faudrait pas oublier un certain nombre de tâches qui restent à accomplir avant les élections. Il faut dire qu'au premier rang des préoccupations figurent la publication de la liste électorale définitive et l'acceptation par toutes les parties de ce document, premier gage d'une élection transparente.

Sur l'échiquier politique, l'enjeu des futures consultations électorales a fait s'exacerber de nouveau les tiraillements entre partis autour des décisions prises lors de la phase judiciaire du contentieux. Si l'on n'y prend garde, le processus de publication de la liste risque de s'étirer en longueur, ce qui pourrait perturber le calendrier électoral.

Lors même qu'on franchirait cette étape, M. Abou Moussa rappelle le chemin qui reste à parcourir. Il cite notamment la production des documents électoraux, l'allotissement des cartes d'électeurs et les listes de distribution de ces documents. D'autres étapes moins importantes de l'opération du transport et de mise à disposition des cartes

d'électeurs et du matériel électoral à l'intérieur du pays, ainsi que le recrutement et la formation des agents électoraux.

Autre phase cruciale pour la réussite du processus électoral, l'encasernement des ex-combattants des Forces armées des Forces Nouvelles (FAFN) et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR). L'opération qui a commencé le 15 juin à Korhogo se poursuit sans entrave. Si elle est menée jusqu'au bout, nul doute qu'une importante clause de l'Accord politique de Ouagadougou (APO) serait ainsi appliquée.

Sur la question de la sécurisation des élections, les responsables militaires des Forces de défense et de sécurité (FDS-CI), des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN), de l'ONUCI et de la Force Licorne continuent les discussions afin de mieux harmoniser leurs actions.

Pour ce qui du financement des élections, la communauté internationale a rappelé qu'elle se tient prête. Davantage de fonds peuvent être mobilisés, a estimé le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU pour la Côte d'Ivoire et Coordonnateur humanitaire et Coordonnateur résident du Système des Nations Unies (SNU). Pour Ndolamb Ngokwey, avec la décision politique prise concernant la tenue prochaine des élections, des ressources supplémentaires pourront être mises à la disposition de ce pays.

Toutes choses qui devraient encourager et même inciter les principaux acteurs à poursuivre le processus électoral à bon terme afin de permettre à la Côte d'Ivoire de redécoller.

RETROUVEZ LE BULLETIN D'INFORMATIONS

“LA FORCE DE LA PAIX”

www.onuci.org

ARRIVÉE DE NDOLAMB NGOKWEY, NOUVEAU REPRÉSENTANT SPÉCIAL ADJOINT DE L'ONU POUR LA CÔTE D'IVOIRE

Le nouveau Représentant spécial Adjoint du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, Ndolamb Ngokwey, a pris fonction le 2 août 2010 à Abidjan, à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Il remplace le Finlandais Georg Charpentier, nommé en décembre dernier au poste de Représentant spécial adjoint, Coordonnateur humanitaire et Coordonnateur résident pour le Soudan. Originaire de la République Démocratique du Congo (RDC), M. Ngokwey assume également les fonctions de Coordonnateur humanitaire et Coordonnateur résident en Côte d'Ivoire.

Pour ce qui est de ses nouvelles missions en Côte d'Ivoire, le nouveau numéro 3 de l'ONUCI aura à charge comme son prédécesseur, de s'assurer que l'ensemble du Système des Nations Unies (SNU), les vingt agences représentées dans le pays, travaillent en synergie avec l'ONUCI.

Au sein de l'ONUCI, M. Ngokwey devra veiller à la bonne marche des activités ayant trait à la lutte contre le VIH/SIDA, au Désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants et aux Affaires Civiles.

Au sujet de la situation en Côte d'Ivoire, M. Ngokwey s'est félicité des acquis solides obtenus après l'Accord Politique de Ouagadougou (APO), et mis l'accent sur la nécessité de consolider ceux-ci en se fondant sur la paix. Il a rassuré sur la disponibilité de la communauté internationale à appuyer le Gouvernement dans ses priorités et à travailler



Ndolamb Ngokwey © UN / ONUCI

avec la société civile et rappelé que le Panier de Fonds mis à la disposition de la Côte d'Ivoire a été crédité de près 14 millions d'euros pour le processus électoral.

Pour ce qui est de l'encasernement, M. Ngokwey s'est dit optimiste quant à la possibilité pour le Gouvernement ivoirien de trouver les modalités nécessaires pour traiter cette question de façon satisfaisante. En ce qui concerne les Nation des 1000 micro-projets, il a annoncé le lancement prochain d'une seconde tranche. « Nous devons prendre des leçons de ce qui a marché et aller de l'avant et nous assurer que les failles réelles observées peuvent être corrigées pour une amélioration future », a-t-il rassuré sur les attentes de ce projet.

Evoquant les effets collatéraux des conflits qui engendrent des tragédies avec entre autres un afflux de personnes déplacées, M. Ngokwey a indiqué que le SNU travaillait avec les

autorités locales et les personnes déplacées afin « de s'assurer que cette réinsertion se fasse avec le moins de choc possible ».

Il a donc profité de la célébration le 19 août de la Journée mondiale de l'aide humanitaire pour rendre hommage à tous ceux qui se battent pour cette cause ou qui ont perdu la vie en la servant. « Ce pilier de l'action des Nations Unies continue à porter des fruits d'une part, en prévenant des morts puisque pour l'humanitaire il s'agit, avant tout, de sauver des vies, mais aussi en préservant des vies », a-t-il indiqué avant de rappeler qu'il s'agissait d'un engagement de tous les jours, d'un engagement de tous les instants.

M. Ngokwey a intégré les Nations Unies en 1986. Il a servi notamment au Mozambique, son plus récent poste, comme Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Titulaire d'un Doctorat en sociologie et en anthropologie de l'Université de Californie (Etats-Unis), il est également détenteur d'une maîtrise en santé publique et d'une maîtrise en anthropologie obtenu à l'Université de Californie. Auparavant, il avait obtenu une Licence en Sociologie à l'Université du Zaïre (actuel RDC). Avant de rejoindre les Nations Unies, M. Ngokwey avait enseigné dans des Universités au Congo, aux Etats-Unis et au Brésil.

Droits de l'Homme

**Respectons les droits de l'homme
pour une paix durable !**

TOUT INDIVIDU
A DROIT À LA VIE,
À LA LIBERTÉ DE
CIRCULATION
ET À LA SÛRETÉ
DE SA PERSONNE.

www.onuci.org



L'ONU CI PARTICIPE À LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE À COCODY



Les jeunes ont participé massivement à la journée qui leur est dédiée © UN / ONU CI

La Journée Internationale de la jeunesse coïncide cette année avec le lancement de l'Année Mondiale de la Jeunesse. Une occasion spéciale que l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONU CI), et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont fêté le 12 août à Abidjan, aux côtés de leur partenaire, l'Association Internationale Afrique Survie (AIAS). Pour cette Journée célébrée sur tous les continents par la communauté internationale, une conférence a été organisée dans le quartier résidentiel de Cocody sur le thème «s'attaquer ensemble à la pauvreté.»

Le choix du thème n'est pas fortuit. La jeunesse, couche la plus représentative de la population ivoirienne, est fortement touchée par les effets pervers de la crise que connaît le pays depuis 2002. C'est pourquoi, lors de la cérémonie qui a enregistré la participation de près de 200 invités issus de mouvements et associations de jeunesse et des représentants des partenaires au développement, le président de l'AIAS, Silvère Kouakou

Kouamé a dénoncé la paupérisation qui frappe gravement les populations ivoiriennes et ses effets néfastes sur la jeunesse. Il a donc proposé « comme gage de développement durable, un appui institutionnel à la relance, à la diversification des activités au profit des jeunes ainsi qu'un soutien au développement de la micro-finance ».

Au nom de la mission onusienne, Marie-Irène Richmond Ahoua a réaffirmé la détermination de l'ONU CI à poursuivre son appui au Gouvernement ivoirien et à toutes les structures impliquées afin que le processus de sortie de crise soit couronné de succès. « Pour réussir ce pari, nous comptons sur vous, les jeunes. Comme vous le savez, la lutte contre la pauvreté a pour premier socle, la paix. Nous sommes des partenaires, car vous serez les bénéficiaires de ce qui se bâtit aujourd'hui », a-t-elle souligné.

Pour sa part, Marie-Josiane Ogou, du PNUD, a défini la pauvreté comme l'insuffisance de ressources matérielles, comme la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, des conditions de vie en

général, mais également de ressources intangibles comme l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens. « Pour le PNUD, la pauvreté n'est pas seulement monétaire, elle découle également du non respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Réduire la pauvreté est la pierre angulaire du travail du PNUD et le développement humain apparaît comme la clé de voute de son action » a-t-elle précisé. Elle a ensuite rappelé la mise en place d'un plan de réduction de la pauvreté dans le cadre des Objectifs de Développement du Millénaire, ratifiés en 2000 par les Etats membres.

La manifestation a pris fin avec la remise de certificats de distinction décernés à des mouvements de jeunes et diverses structures ayant contribué à la promotion de la protection de l'environnement.

Le stand d'information de l'ONU CI a attiré du monde et suscité un énorme intérêt de la part des participants.

Par Marie-Irène Richmond

COMPORTEMENT VIS-A-VIS DES DÉTENUS : LES GARDES PÉNITENTIAIRES À L'ÉCOLE DE L'ONU CI

L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), à travers sa Section Etat de Droit, et la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP), ont organisé au mois d'août 2010, avec l'appui financier de la Coopération Allemande, GTZ, de deux séminaires de formation sur « les règles pénitentiaires et les procédures opérationnelles applicables au personnel de l'administration pénitentiaire ».

Ces séminaires qui ont eu pour cadre l'École des personnels pénitentiaires et de l'Education surveillée située sur le site de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA), étaient destinés aux régisseurs de l'ensemble des prisons de Côte d'Ivoire. Le but était de permettre à ces responsables des prisons, de renforcer leurs capacités sur les méthodes d'application des standards internationaux dans les domaines évoqués et de s'y conformer dans la gestion de leurs établissements respectifs. Il s'est également agi de renforcer leurs capacités sur l'utilisation des moyens de contrainte, les règles de discipline, la gestion administrative des décès et la fouille, toutes choses que les participants avaient ensuite pour mission de relayer auprès de leurs agents dans les différentes prisons du pays.

En situant le cadre de cette formation, la Responsable de la Section Etat de droit de l'ONUCI, Françoise Simard, a indiqué que celle-ci était le fruit d'un travail de longue haleine que la DAP a effectué en partenariat avec la Section Etat de droit, qui a la charge du volet pénitentiaire à l'ONUCI. Pour elle, le but est de favoriser des échanges entre professionnels pénitentiaires, sur la mise en œuvre de la réglementation nationale et des standards régionaux et internationaux au niveau des règles de discipline, de la gestion des décès, l'utilisation des moyens de contrainte et des fouilles. « Vous serez les relais efficaces de cette formation pour la



Les séminaristes avec leurs formateurs © UN / ONUCI

mise en œuvre des procédures standards d'opération dans vos établissements et par vos agents que vous encadrez et supervisez », a lancé Mme Simard aux participants.

Elle a ensuite rappelé que ces travaux étaient la résultante d'une large concertation avec les personnels à tous les niveaux de responsabilité dans des établissements ciblés : MACA, Adzopé, Grand-Bassam, Dabou, Dimbokro, Daloa, Soubré, entre autres, et la Section Etat de droit de l'ONUCI. C'est pourquoi elle a tenu à saluer la démarche participative adoptée et qui contribuera à « une meilleure adéquation de notre pratique pénitentiaire avec la législation nationale et les standards internationaux ».

Saluant cette formation, le Directeur de l'Administration pénitentiaire, Mohamed Vabé Coulibaly a estimé que celle-ci vient combler les lacunes d'une formation qui se limitait par le passé, à des enseignements théoriques, une formation militaire ainsi qu'à un court stage pratique dans un établissement pénitentiaire. Sans manquer de remercier la GTZ et l'ONUCI, M. Coulibaly a précisé que le contenu de cette formation était en conformité avec les lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire et les textes internationaux. Rappelant que les

participants pourront acquérir une meilleure formation sur l'utilisation des équipements de contrainte en prison, la gestion administrative des décès en prison, la discipline interne, la fouille, M. Coulibaly les a exhortés à se « convaincre de la justesse des procédures prescrites afin de transmettre fidèlement les connaissances acquises ».

Le Représentant de la GTZ, Benjamin Monch, a pour sa part rappelé que sa structure collaborait avec la Section Etat de droit de l'ONUCI afin de renforcer les capacités dans les établissements pénitentiaires en Côte d'Ivoire. « Nous espérons que ce séminaire peut servir à fournir une plate-forme pour identifier les besoins à combler et encourager l'implication et la participation active des différents acteurs dans tous vos pays », a ajouté M. Monch.

Le Directeur général de l'Institut National de la formation judiciaire, Yves Sylla Roux, a estimé pour sa part, que cet atelier va permettre aux participants d'avoir constamment pour souci de garantir le respect de la dignité des droits des personnes détenues.

Une trentaine de participants venus des différents établissements pénitentiaires du pays ont pris part à la formation.

Par

L'UNPOL FORME DES AGENTS DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ



L'UNPOL et les FDS en pleine séance © UN / ONUCI

La Police des Nations Unies (UNPOL) a, au cours du mois d'août 2010, formé plusieurs agents des Forces de Défense et de Sécurité de Côte d'Ivoire (FDS) à Yamoussoukro et à Abidjan au maintien de l'ordre, dans le cadre de l'appui de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) au processus de sortie de crise.

A Yamoussoukro, l'UNPOL a organisé un séminaire de formation à l'intention de 34 officiers de la Préfecture de police. Cette formation a porté sur le maintien de l'ordre proprement dit ainsi que sur la mise en place de barrages, la reconnaissance des barricades, l'emploi des engins spéciaux, le ratissage et le refoulement des foules.

Selon le capitaine Marc Gucciardi, coordinateur des forces spéciales (FPU), cet atelier a été un véritable succès. « La formation va aider les agents à améliorer leurs capacités d'intervention et leurs relations avec les populations, avant, pendant et après les élections présidentielles. »

Au nom du Préfet de police, le Commissaire Samouka Diomandé, a

exprimé sa satisfaction. « Ce genre de séminaire s'inscrit dans la durée et que ce soit le début d'une collaboration plus étroite entre l'ONUCI et nos forces », a-t-il souhaité.

A Abidjan, une soixantaine d'agents des FDS (gendarmes et policiers de plusieurs unités d'intervention) suivent depuis le 23 août 2010 un stage de formation de l'UNPOL.

Cette formation, qui doit durer trois semaines, comprend trois phases. La première est consacrée au règlement, à la déontologie et à la pédagogie ainsi qu'à la gestion d'un bureau de vote.

La deuxième phase met l'accent sur les connaissances fondamentales du maintien de l'ordre et les méthodes de leur restitution à de futurs élèves.

La troisième et dernière phase comporte le suivi des diverses démonstrations des phases de maintien de l'ordre et la mise en pratique des acquis par des exercices de mise en situation.

Selon le lieutenant Claudon de l'UNPOL, la formation pourrait

s'étendre au Centre de Commandement Intégré (CCI). « Nos responsables réfléchissent sérieusement à cette question. Plus il y aura d'agents des forces de l'ordre formés mieux cela vaudra pour la sécurisation des élections », a indiqué le coordinateur de l'UNPOL.

Ces formations au maintien de l'ordre sont les premières d'une longue série qui doit prendre fin en octobre prochain. A partir du 13 septembre 2010, un autre groupe de 30 gendarmes seront reçus par l'UNPOL pour renforcer leurs capacités en maintien d'ordre.

Ces stages, il convient de le noter, sont en conformité avec les dispositions de la Résolution 1933 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 30 juin 2010. Celles-ci demandent expressément à l'ONUCI et aux forces impartiales qui la soutiennent, d'appuyer les autorités ivoiriennes à renforcer les capacités de la police et de la gendarmerie dans le maintien de l'ordre et de la gestion des foules en vue de garantir des élections paisibles, libres et transparentes.

Par

L'UNIFEM ET L'ONU CI PLAIDENT POUR UNE PLUS GRANDE AUTONOMISATION FINANCIERE DES FEMMES À ODIENNÉ

Dans le cadre du programme d'autonomisation financière des femmes et filles en milieu rural, et de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), la Directrice pays du Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM), Fatima Maïga, a effectué du 13 au 16 août 2010 une visite de familiarisation à Odienné, à 867 km au nord-ouest d'Abidjan, en compagnie de la Section Etat de droit de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

La ville d'Odienné, avec une population estimée à 52 710 habitants et située dans une zone essentiellement agricole, a une économie organisée autour des cultures de rente, telle que l'anacarde. Mais depuis l'avènement de la crise en Côte d'Ivoire en 2002, la capitale du Denguélé, comme bon nombre de villes en zone Centre, Nord et Ouest (CNO), se caractérise par une situation de pauvreté généralisée, surtout chez les femmes.

Consciente de cette situation, le Système des Nations Unies (SNU), par l'entremise de l'UNIFEM et l'ONUCI, a décidé d'aller à la rencontre des responsables de projets à base communautaire et des groupements féminins qui œuvrent à la réduction de la pauvreté et contre l'exclusion des femmes. L'objectif étant de permettre d'éliminer la violence contre les femmes et d'accroître leur accès aux

postes de responsabilité dans la reconstruction post-conflit.

A l'occasion de cette mission, Mme Maïga et Rosalie Billaut de la Section Etat de droit de l'ONUCI, ont rencontré une vingtaine de femmes et d'hommes issus d'une dizaine d'ONGs et d'associations de la région. Dans leurs interventions, les participants ont surtout dénoncé le poids de la tradition, l'absence de formation et l'analphabétisme chez les femmes, toutes choses qui ont un impact négatif sur leurs conditions de vie.

Il faut dire que le SNU, à travers de nombreuses activités de sensibilisation et de plaidoyer, telles que les Projets à impact rapide (QIPs), travaille à la promotion des femmes et à leur autonomisation financière. C'est dans cette optique que Mme Maïga a invité les femmes à s'impliquer davantage dans la promotion et la défense de leurs droits. Quant à Mme Billaut, elle a expliqué que cette mission avait pour objectif entre autres de faire un suivi de la prise en charge par les instances et structures judiciaires et les ONG intervenant dans la zone, des victimes des VBG afin d'apporter des réponses appropriées.

Parmi les atteintes à l'intégrité physique, morale et psychologique des femmes Odiennékas, on peut citer les mariages précoces et forcés, les cas de

viols, en raison de l'impunité qui règne depuis le conflit, les abus sexuels de la part de maîtres et d'élèves dans les écoles et les mutilations génitales féminines (MGF).

Face à cette situation, dans bien des cas selon le procureur Armand Palenqué, le système traditionnel de résolution des conflits reste, dans cette région, l'outil principal pour régler les cas d'abus et les conflits. Ces règlements à l'amiable, faits sous les auspices des chefs de village ou Imams, freinent souvent le recours à la justice étatique par les victimes, qui sont parfois même menacées si elles essaient de passer outre les coutumes.

Comme piste de solutions, Aminata Sylla, présidente de l'ONG Promo Femme 2000, a au cours des échanges, invité les hommes à respecter et à promouvoir le code de bonne conduite à l'égard des femmes dans la région du Denguélé, un document établi avec l'appui des hommes, chefs de village et de communautés.

Au terme d'échanges fructueux et ouverts, la directrice pays de l'UNIFEM et la Section Etat de droit de l'ONUCI ont manifesté le vœu d'établir un système de leadership et de responsabilité mutuelle visant à promouvoir l'émancipation de la femme et à assurer l'égalité entre les sexes. La délégation ONU CI/UNIFEM a aussi exhorté les femmes à prendre une part active aux festivités marquant les seize jours d'activisme contre les VBG célébrés en décembre de chaque année.

A la fin de la visite, la délégation a fait un point avec les autorités administratives de la région, le procureur, les responsables du Ministère des Affaires sociales et le commissaire de police. Elle a également visité des sites et projets des partenaires de l'ONUCI et de l'UNIFEM.



Les femmes d'Odienné veulent désormais défendre leurs droits © UN / ONU CI

Par Bakary Bakayoko

UN RAPPORT SPÉCIAL D'ENQUÊTE DE L'ONUCI SUR LES ÉVÉNEMENTS DE FÉVRIER 2010 RECOMMANDE LE RENFORCEMENT DES MESURES DE PROTECTION DES CIVILS



Simon Munzu, Directeur de la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI, présente le rapport © UN / ONUCI

Les manifestations organisées au mois de février 2010 par le Rassemblement des houpoué-tistes pour la démocratie et la paix (RHDP) contre la double dissolution du Gouvernement et de la Commission électorale indépendante (CEI), ont révélé une insuffisance notoire de mesures de protection des civils, tant de la part des Forces de défense et de sécurité (FDS) et des Forces nouvelles (FN) que du Centre de commandement intégré (CCI), affirme un rapport spécial d'enquête de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

Le rapport, publié le 26 août, décrit des actes d'atrocité des forces de l'ordre sur plusieurs personnes ainsi que des actes de destruction perpétrés par des manifestants et dresse un bilan humain et matériel des dégâts enregistrés.

Au plan humain, 13 personnes ont été tuées et au moins 94 autres blessées - dont 18 agents des forces de l'ordre. 95 personnes au moins ont été arrêtées et jugées, dans certains cas pour atteinte à l'ordre public.

Au plan matériel, le rapport évalue les

dégâts enregistrés à environ 900 millions de FCFA (1,8 millions de dollars).

Les violations des droits de l'homme constatées par les enquêteurs sont caractérisées par : « un usage disproportionné de la force par les FDS ; des exécutions sommaires, extrajudiciaires et des atteintes à l'intégrité physique ayant entraîné la mort ; des violences physiques ; des actes d'intimidation, d'arrestation et de détention arbitraires ainsi que des actes de violence et de destruction commis par des manifestants », a expliqué M. Simon Munzu, Chef de la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI. « Les conclusions de l'enquête sur les événements de février doivent permettre de tirer les leçons afin d'éviter la répétition des erreurs passées en cette période pré-électorale (...) », a conclu M. Munzu.

Le rapport, qui avait été partagé avant sa finalisation avec les autorités ivoiriennes, notamment le Gouvernement, les responsables des Forces Nouvelles et les leaders du RHDP afin de recueillir leurs observations, fait une série de recommandations à ces autorités ainsi qu'à la communauté

internationale.

Les recommandations appellent notamment à un renforcement des mesures de protection des civils par les FDS-CI, les FDS-FAFN et le CCI ainsi que par les Forces impartiales. Elles invitent aussi le Conseil de sécurité de l'ONU à « examiner avec bienveillance » toute demande d'exception à l'embargo sur les armes imposé à la Côte d'Ivoire, si d'aventure les autorités ivoiriennes en formulaient une. Cette dérogation devrait permettre d'acquérir du matériel anti-émeute, en l'absence de quoi, les forces de l'ordre ont souvent trouvé l'excuse de recourir aux armes à feu pendant les actions de maintien de l'ordre.

Le rapport recommande également la conduite par le gouvernement d'enquêtes immédiates et impartiales sur les actes de violence des forces de l'ordre, mais également sur les pillages et destruction de biens par les manifestants afin d'engager des poursuites contre les auteurs, tout en préconisant aussi l'indemnisation des victimes.

Par Parfait Kouassi

SALIF BOITÉ, CHARGÉ DES DROITS DE L'HOMME : L'IMPLICATION DE NOTRE BUREAU DANS LA LUTTE CONTRE LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES EST BIEN PERÇUE PAR LA POPULATION DE LA RÉGION DE KORHOGO

Dans le cadre de son travail, Salif Boité a eu à mener plusieurs activités dans la campagne contre les violences faites aux femmes, telles que l'excision, pratique répandue dans la région des Savanes où il est déployé depuis 2007. La Force de la Paix l'a rencontré.

Pouvez-vous définir l'excision ?

Les mutilations génitales féminines ou l'excision se définissent comme une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme. Elles touchent l'intégrité physique et morale de la femme et constituent par conséquent une violence faite à la femme. Mais, le terme " Mutilations génitales féminines " (MGF) est né dans les années 70. Sa définition a été adoptée en 1997 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'UNFPA.

C'est le terme retenu également par les Nations Unies, les conférences mondiales, et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Qu'est-ce qui explique cette pratique qui perdure ?

Selon certaines croyances, les parties génitales de la femme « ne sont pas hygiéniques, les parties génitales de la femme « sont laides », les mutilations génitales féminines (MGF) sont un moyen pour devenir « une vraie femme » pure. D'autres estiment que les MGF sont une initiation à la féminité et à l'intégration à la tribu ; la non excisée ne peut pas se marier sans se conformer au rite. Certains pratiquants non avertis y ajoutent une légitimation religieuse en indiquant que Dieu a agréé cette pratique.

Quelles sont les conséquences de l'excision ?

Les conséquences sont de deux ordres, physiques et psychologiques. Au plan physique, à court terme nous avons les

hémorragies, les douleurs, les chocs dus aux hémorragies et douleurs, les décès suite à une hémorragie ou à une septicémie, les infections locales, l'hépatite B, l'infection au VIH, la rétention urinaire, les lésions urétrales et/ou anales. Ces conséquences peuvent créer à long terme des cicatrices chéloïdes, des Kystes dermiques, des infections pelviennes chroniques, des dysménorrhées hématoscopes (sang menstruel retenu dans le vagin) des hématométries



Salif Boité © UN / ONUCI

(sang menstruel retenu dans la cavité utérine), des complications lors de l'accouchement, des fistules vésico-vaginales et recto-vaginales et les prolapsus génitales ou dyspareunie. Au plan psychologique, la mutilation génitale féminine entraîne une anxiété, une irritabilité chronique, des épisodes dépressifs, la frigidité, une insatisfaction sexuelle et une crainte des rapports sexuels.

Quelle est la contribution du Bureau des droits de l'homme de l'ONU dans la lutte contre ce fleau dans la région ?

Pour mettre fin à cette pratique, le bureau régional des droits de l'homme de Korhogo, à l'instar de tous les bureaux régionaux des droits de l'homme, procède à la sensibilisation des populations, des leaders politiques, des chefs traditionnels et communautaires, des associations de

femmes, des organisations non gouvernementales sur les conséquences de l'excision, tout en faisant la promotion des instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux, notamment la loi n° 98-757 du 23 décembre 1998, qui interdit l'excision et prévoit des sanctions aux contrevenants jusqu'au quatrième degré.

Pourquoi s'implique t-il dans la sensibilisation sur l'excision ?

Le mandat de la Division des Droits de l'Homme est de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants. Il est donc conforme à la mission de la Division des Droits de l'ONU d'initier, de mener, d'accompagner toutes les actions qui mènent à la promotion et à la protection du droit de la femme et de la jeune fille. Les mutilations génitales féminines touchant à l'intégrité physique et morale de la femme, elles constituent par conséquent une violence faite à la femme contre laquelle il faut lutter.

Comment les populations de la Région des Savanes que vous avez sensibilisées perçoivent-elles cette implication de la mission onusienne ?

L'implication du Bureau des Droits de l'Homme est bien perçue par les populations car celles-ci ne manquent d'attirer notre attention sur les bienfaits de ces actions au terme des séances de sensibilisation. Des cérémonies d'abandon de la pratique de l'excision sont régulièrement organisées par les populations.

Enfin, des informations faisant état de dénonciations de certaines tentatives de la pratique sur des filles dans les communautés nous sont parfois rapportées par des personnes issues des communautés ayant bénéficié de ces sensibilisations.

Par Bakary Bakayoko

L'ONU CI ET LE COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE EXPLORENT DES VOIES DE COLLABORATION POTENTIELLES



L'ONU CI et le CIO veulent désormais collaborer © UN / ONU CI

La visite à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONU CI) du Directeur de la Coopération internationale et du développement du Comité international olympique, Thomas Sithole, le 27 août 2010, a été l'occasion pour les deux institutions d'explorer des pistes de collaboration potentielles. La promotion des valeurs partagées par l'olympisme et les Nations Unies, ainsi que la formation des journalistes constituent deux des principaux pôles d'intérêt identifiés lors de ces discussions exploratoires.

M. Sithole, était accompagné par le président du Comité olympique national, Constant Roux. Les deux hommes ont eu des discussions avec des représentants du bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, M. Ndolamb Ngokwe, du Bureau de l'Information publique et du Bureau des Nations Unies sur le sport pour le développement et la paix.

Le programme sport et paix de l'ONU CI et le programme d'éducation aux valeurs olympiques (PEVO), mené par le CIO et l'UNESCO, constituent un des points de convergence potentiels identifiés lors des discussions.

Le PEVO vise l'enseignement des

valeurs olympiques : la joie dans l'effort, le fair-play, le respect de l'autre, la poursuite de l'excellence et l'équilibre entre le corps, la volonté et l'esprit. Il comporte notamment un manuel qui est à la disposition des éducateurs qui veulent promouvoir ces valeurs, ainsi qu'une base de données interactive sur les différents programmes et outils d'éducation olympique qui existent aux niveaux national et international.

Le programme Sport et Paix de l'ONU CI cherche à promouvoir, à travers le sport, des valeurs, attitudes et comportements qui favorisent la paix. Il s'agit notamment du respect de l'autre, de la tolérance et de la non-violence ainsi que du dialogue du respect des règles du jeu et des résultats. Dans le cadre de ce programme, l'ONU CI organise ou appuie des activités sportives qui visent la promotion de la paix.

Les représentants de la galaxie olympique ont également montré de l'intérêt pour les formations organisées par l'ONU CI à l'intention des médias, notamment les journalistes sportifs. Selon M. Sithole, le CIO a inscrit la formation des journalistes au nombre de ses priorités.

Le CIO collabore déjà avec l'ONU dans divers domaines, selon M. Sithole. Dans ce cadre, il a mentionné le projet Youth Employment Network (YEN –

réseau d'emploi des jeunes] qui réunit le Secrétaire Général de l'ONU, la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail, et auquel le Comité apporte un appui financier. Il a également cité comme bénéficiaires d'un soutien de son organisation des initiatives de renforcement des capacités des jeunes à travers des projets d'infrastructure sportive, initiés par l'agence onusienne Habitat.

Le CIO porte un intérêt particulier à des projets visant les femmes, selon M. Sithole, qui a expliqué que le comité finance, par exemple, un projet sur la violence basée sur le genre, monté au Kenya par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et un projet similaire du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Colombie.

Avant de quitter l'ONU CI, les représentants de la galaxie olympique ont fait le point, au Représentant spécial adjoint, de leurs discussions avec l'équipe de l'ONU CI. Lors de cette réunion, M. Ngokwe a confirmé la volonté de la mission de poursuivre les discussions avec le CIO sur une collaboration entre les deux institutions.

Il a aussi mis en exergue sa volonté d'assurer la participation de toute la famille onusienne en Côte d'Ivoire aux initiatives sportives au bénéfice de la paix.

Par Kenneth Blackman

PETIT GBEPLEU-RUPOSHI : JUMELAGE ENTRE DEUX LOCALITÉS, L'UNE IVOIRIENNE, L'AUTRE BANGLADAISE



Le contingent Bangladais distribue régulièrement de l'eau potable aux populations...© UN / ONUCI

Depuis le déploiement, le 4 avril 2004, de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), les soldats de la paix onusiens en provenance de divers pays ont été déployés à travers le territoire ivoirien. C'est ainsi que la région montagneuse de l'Ouest a accueilli des contingents bangladais successifs.

Dans la région de Man, le camp du bataillon bangladais, BANBATT, a été installée à proximité du village Petit Gbepleu. Dès les premiers contacts, les soldats de la paix ont invité tous les villages environnants à une collaboration. Très vite, ils ont apprécié l'hospitalité de leurs hôtes de Petit Gbepleu. De cette cohabitation est née une amitié qui a abouti au jumelage en 2007 de Petit Gbepleu avec la localité de Ruproshi, au Bangladesh.

Lors de cette cérémonie de jumelage sous l'initiative du Capitaine Major Tondji, commandant de Banbat 3, en présence de tous les chefs des villages environnants, Petit Gbepleu a reçu le surnom de Ruproshi Bangla, qui signifie « village de roi » en langue bangladaise.

Selon M. David Ouahou, chef du village, l'ONUCI et ses soldats de la paix, en



...et installe des pompes hydrauliques villageoises © UN / ONUCI

particulier les différents contingents bangladais qui ont séjourné dans la région de Petit Gbepleu, ont apporté un soutien inestimable aux populations. Cette localité a bénéficié de toutes sortes d'aide, dit-il, telle que l'ouverture de la route du village et l'approvisionnement en eau potable apportée chaque mardi et dimanche par le BANBATT.

Tous les mardis, les bangladais offrent des soins médicaux gratuits à la population. Les soldats de l'ONUCI distribuent des vivres aux villageois. Ils ont également réhabilité la pompe du

village, et contribuent à la sécurité de Petit Gbepleu en faisant des patrouilles militaires régulières.

Le chef de « Ruproshi Bangla » relève avec fierté les visites que toutes les hautes hiérarchies militaires bangladaises en mission en Côte d'Ivoire ont rendues à son village. Il reste convaincu, dit-il, que la flamme allumée par les deux peuples, à travers les habitants de sa localité et les bataillons bangladais, sera éternellement entretenue.

Par Josias Akossi

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE BANGLADAISE OFFRE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE AUX AUTORITÉS SCOLAIRES DE ZUENOULA

En visite à Zuénoula, dans le cadre de la mobilisation et de l'évaluation de ses troupes au sein de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), le chef d'état-major de l'armée du Bangladesh, le général Abdul Mubeen, a offert aux responsables de l'éducation, un lot de matériel informatique.

La remise officielle de ce don a eu lieu le 31 juillet à Baazra, village situé à une dizaine de kilomètres de Zuénoula, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence des autorités administratives du département.

Ce matériel informatique d'une valeur de plus d'un million de CFA, est composé de trois ordinateurs. Ils seront affectés à différents services du système éducatif de la ville : un pour l'infirmerie scolaire, un autre pour l'inspection de l'enseignement et le troisième pour l'école primaire publique (EPP) de Baazra.

Selon le premier responsable de l'armée bangladaise, ce don vise à témoigner de l'amitié entre la Côte d'Ivoire et son pays et à la renforcer. Aussi, a-t-il exprimé l'engagement de ses troupes au service de l'ONUCI, à œuvrer pour un retour définitif de la paix en Côte d'Ivoire. Yéo Fatogoma, Secrétaire général de préfecture de Zuénoula, représentant le Préfet, s'est dit heureux de l'apport capital du contingent bangladais pour le développement de la ville, en général, et de l'école, en particulier.

Le Bangladesh, le plus gros contributeur de troupes dans la mission onusienne déployée en Côte d'Ivoire depuis avril 2004, a déployé des bataillons dans le nord et l'ouest du pays. Les soldats bangladais participent non seulement à la



Le chef d'état-major de l'armée bangladaise remettant le matériel informatique...© UN / ONUCI



...et avec les écolières de Zuénoula © UN / ONUCI

sécurisation des régions où ils sont basés, mais mènent aussi des actions humanitaires au bénéfice des populations : consultations médicales gratuites, fourniture d'eau potable, réfection d'écoles et d'autres infrastructures communautaires.

Le contingent bangladais de l'ONUCI, basé à Zuénoula n'est pas à son premier geste en faveur de l'école. L'an dernier, en effet, ces casques bleus ont réhabilité l'école primaire de Baazra, dans le cadre des projets à impacts rapide (QIPS) de l'ONUCI.

Par Anicet Bekrou